

## Bonne nouvelle pour le CRPF

MARC-ANDRÉ MORIN

**La ministre de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs, Line Beauchamp, invite dans un communiqué récent, les organismes de conservation ainsi que les propriétaires privés à prendre connaissance des modalités du nouveau programme Partenaires pour la nature et à s'engager dans une démarche de conservation volontaire des milieux naturels d'importance sur le plan écologique.**

Le programme tend la main aux organismes et aux particuliers ayant un intérêt pour la préservation du patrimoine naturel.

« Avec l'acquisition de plus de 400 km<sup>2</sup> de milieux naturels de grande valeur écologique, ce nouveau programme nous permet de

tripler la superficie d'aires protégées en milieu privé. Il est important de souligner que les milieux naturels visés par l'annonce se trouvent dans des zones habitées du Québec où la protection est essentielle pour le maintien de notre biodiversité la plus rare, la plus fragile et souvent la plus en danger ».

**Une bonne nouvelle pour le C.R.P.F.**

Le Comité régional pour la

Protection des Falaises (CRPF) se sent interpellé par une telle annonce, une partie des territoires qu'il cherche à protéger à déjà été classée par le gouvernement *Élément exceptionnel du patrimoine naturel de la région des Laurentides* (étude de la FAPAQ). Le projet du C.R.P.F. jouit d'un appui populaire considérable, sans doute à cause de sa situation privilégiée au cœur d'une région qui connaît une croissance démographique fulgurante.



### Recherche musiciens

**L'Orchestre Symphonique Communautaire des Pays d'en Haut recherche des musiciens de niveaux intermédiaire et avancé pour la saison 2008-2009 ainsi que 2009-2010.**

Répertoire classique et musique de films. Répétitions le jeudi soir à l'Académie Lafontaine à Saint-Jérôme de 18 h 30 à 21 h 30. – Pour informations: Micheline Ellyson 450 961-3830 ou Jean-Claude Fafard 450 622-0375.

## La Sûreté du Québec en partenariat avec le milieu scolaire

### Les armes à air comprimé: laissez-les chez vous!

**Les armes à air comprimé sont populaires par les temps qui courent. Certaines sont presque identiques à de vraies armes à feu! Apporter une arme à air comprimé dans un lieu public, même juste pour la montrer ou pour faire peur à quelqu'un, peut être lourd de conséquences...**

Au sens de l'article 2 du Code criminel, une arme à feu c'est: « Toute arme susceptible, grâce à un canon qui permet de tirer du plomb, des balles ou tout autre projectile, d'infliger des lésions corporelles graves ou la mort à une personne, y compris une carcasse ou une boîte de culasse d'une telle arme ainsi que toute chose pouvant être modifiée pour être utilisée comme telle ».

Une arme à air comprimé est donc considérée comme une arme à feu. La Loi Anastasia, nommée ainsi en hommage à Anastasia de Sousa,

décédée lors de la fusillade au Collège Dawson, a établi des règles claires sur le transport et la possession d'armes à feu. On n'a pas le droit d'apporter d'armes à air comprimé à l'école, ni dans les transports scolaires ou publics.

Le risque de blesser gravement quelqu'un en manipulant une arme à air comprimé ou une carabine à plomb est bien présent. Personne ne voudrait voir un de ses amis perdre un œil, juste parce qu'on a voulu épater les copains!

De plus, avec les événements malheureux qui se sont passés depuis quelques années dans des écoles, il ne faut pas faire de blagues avec tout ce qui ressemble à une arme à feu. Par la Loi Anastasia, le personnel de l'école a l'obligation d'aviser les policiers s'ils croient qu'une personne se trouve sur les lieux de l'école en possession d'une arme à feu.

Le policier a alors le droit d'effectuer une fouille de la personne ou de

ses effets personnels. De plus, si cette arme a été utilisée pour intimider ou menacer quelqu'un, cela peut être considéré comme une infraction criminelle et des poursuites devant les tribunaux seront intentées.



Arme véritable ou imitation?

**CLINIQUE DENTAIRE**  
Dre Isabelle Poirier  
Dentisterie générale

**DES SOINS ATTENTIONNÉS PRÈS DE CHEZ-VOUS**

**Service de:**

- Dentisterie esthétique
- Blanchiment / Facettes
- Ponts et couronnes
- Orthodontie
- Dentiste généraliste

**450-224-0583**

**2888, boul. Curé-Labelle (voisin des Assurances Renaud)**

Dre Isabelle Poirier

Sutton

Marco Ciambrelli  
Agent immobilier agréé

232,000\$

381, rue du Clos Vougeot, belle victorienne dans un secteur, tranquille et proche de la nature, arrière vous avez \*le parc de la Coulée\* (pas de voisins), plusieurs services disponibles dans le secteur, et un grand terrain de 19,000 PC, tous sont les bienvenues!

514-255-0666

DESIGNER

JOHANNE ST-CYR

RÉSIDENTIEL  
COMMERCIAL

ETABLIE DEPUIS 20 ANS

Designer d'aménagement d'intérieur  
Commercial / Résidentiel  
Conseil / Plan d'aménagement  
Plan Construction / Plan Rénovation  
Coloration / Concept

450-224-7658 Prévost

PHYSIOTHÉRAPIE  
ET OSTÉOPATHIE  
FADI EID

...INTÉGRITÉ ET HARMONIE FONCTIONNELLE SANS DOULEUR...

FADI EID

B.Sc. Pht. D.O.

Membre O.P.P.Q. et R.O.Q.

13 ans  
de service

Au nom de toute l'Équipe, nous vous remercions pour ces 13 années de confiance

908, CH. DU LAC ÉCHO, PRÉVOST (QUÉBEC) J0R 1T0

Tél. : 450-224-2189 / 2993

FUTUR EMPLACEMENT  
de la Clinique

2943, BOULEVARD CURÉ-LABELLE À PRÉVOST